

Monsieur l'Orateur, je pense que les députés admettront que lorsque je dis qu'une occasion unique est donnée au Canada de prendre l'initiative au niveau international dans la lutte pour orienter avantageusement l'expansion urbaine. C'est au ministre et à l'organisme fédéral compétents qu'il appartient de prendre cette initiative, parce que le ministre d'État chargé des Affaires urbaines est au centre de nos tentatives de contrôle de l'expansion urbaine. C'est le foyer de la politique urbaine fédérale. Et, à la conférence et à l'exposition de 1976, de nouveaux moyens seront mis à la disposition d'autres nations également.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur et je remercie également l'auteur de la motion, le député de Toronto-Lakeshore, ainsi que tous les autres députés, de leur indulgence. J'espère, monsieur l'Orateur, qu'au cours de mon intervention, vous avez jugé toutes mes observations pertinentes.

**M. Charles Turner** (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, les Canadiens sont des gens mobiles. Nous avons de grandes distances à franchir et nous voyageons d'un bout à l'autre du pays à une vitesse et à une fréquence étonnantes. La politique nationale des transports n'est pas l'affaire du département d'État des Affaires urbaines, mais les politiques qui touchent au transport dans les régions urbaines relèvent réellement de la compétence de ce ministère. Le ministre agit lorsque ces politiques sont en cause.

Comme l'a signalé mon honorable ami de Laprairie (M. Watson), le transport est un de ces éléments urbains qui réagissent sur d'autres, tels l'habitation. Le département reconnaît cette interdépendance entre les diverses questions et éléments urbains, ce qui explique sa réaction face à la croissance urbaine. Les réalités du transport urbain nous entourent tous. Je vais commencer par citer quelques données statistiques, non pour impressionner ou pour éviter d'entrer dans le vif du sujet, mais pour établir, d'abord, l'ampleur du problème qui consiste à formuler les initiatives fédérales en matière de transport pour servir au mieux les collectivités urbaines du pays.

**M. Peters:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai écouté attentivement les deux derniers discours et bien qu'ils se rattachaient de près au logement et au mandat du ministre des Affaires urbaines (M. Basford), je trouve que l'Orateur qui parle présentement de transports s'écarte des budgets A, B et X. C'est une petite conférence qu'il donne à la Chambre et ce n'est pas ce que l'on vise quand on demande production de documents. Il peut y avoir une raison qui empêche la présentation à la Chambre des budgets A, B et X mais je ne pense pas qu'on puisse y substituer la politique exposée par le secrétaire parlementaire du ministre du Travail (M. Turner).

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. La présidence continue à éprouver des difficultés. Je ne suis pas encore sûr, et si je l'étais j'aurais probablement rendu une décision plus explicite. Les prévisions du programme émanant du ministre des Affaires urbaines, la présidence ignore s'il s'agit seulement des opérations du ministère lui-même, ces budgets A, B et X, ou si c'est une vue générale des divers aspects du problème urbain.

Le député de Timiskaming (M. Peters) remarque avec pertinence que la question qui nous a été posée cet après-midi consistait à savoir si certains renseignements devraient être déposés sur les pupitres des députés ou

### Libération conditionnelle—Loi

devraient rester enfermés dans les classeurs du gouvernement. Ceci, comme il le dit, n'a pas été précisé.

Comme il est 6 heures, je quitte le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures).

### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

### LA LOI SUR LA LIBÉRATION CONDITIONNELLE DE DÉTENUS

#### NOMINATION DE MEMBRES SPÉCIAUX DE LA COMMISSION NATIONALE DES LIBÉRATIONS CONDITIONNELLES

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Allmand: Que le bill C-191, tendant à modifier la loi sur la libération conditionnelle de détenus, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

**M. John Gilbert (Broadview):** Monsieur l'Orateur, le bill C-191, tendant à modifier la loi sur la libération conditionnelle de détenus, permettra au gouverneur en conseil de nommer à la Commission nationale des libérations conditionnelles au plus dix membres spéciaux supplémentaires. Cet après-midi, le député de New Westminster (M. Leggatt) a énoncé la position du NPD à l'égard de ce bill avec clarté, concision et conviction, et je ne saurais ce soir y ajouter grand chose.

La libération conditionnelle joue un rôle important dans notre système judiciaire et il est donc indispensable, après que quelqu'un a commis un acte criminel et a été incarcéré, que nous puissions le rééduquer et le transformer en citoyen respectueux des lois et utile à la société. Il nous faut donc veiller à ce que notre système de mise en liberté conditionnelle soit compris non seulement du détenu et de ses gardiens mais des juges et du public. Nos expériences de l'année dernière ont soulevé quelques critiques chez le public et, dans bien des cas, elles sont justifiées. Quoi qu'il en soit, la situation en matière de libération conditionnelle au Canada est bonne et les résultats obtenus sont satisfaisants.

Comme je le disais précédemment au ministre, nous avons presque terminé nos études et nos recherches sur les problèmes de la mise en liberté conditionnelle. On nous a soumis le rapport Ouimet et le rapport Hugessen. Nous avons également eu l'étude effectuée par le Sénat sur cette question. Comme le ministre l'a signalé, le comité permanent de la justice et des questions juridiques a également étudié le cas de certains établissements et la mise en liberté conditionnelle de délinquants. En outre on a nommé un ombudsman chargé d'étudier les griefs des détenus.

Le temps est venu de mettre fin à cette étude et à ces recherches et de mettre au point une mesure visant à résoudre cet important problème. Moi-même et les députés